

SERVICES D'ACCUEIL EN MILIEU SCOLAIRE SAMS (GARDERIE)

## RÈGLEMENT DES GARDERIES<sup>1</sup>

### FORFAITS POUR LA GARDERIE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Les frais réclamés aux parents sont basés sur le principe d'un forfait pour l'ensemble de l'année scolaire. La formule forfaitaire choisie par les parents ou les responsables légaux est due quelle que soit l'importance d'utilisation des services.

Ces **forfaits annuels** sont fixés par période journalière d'utilisation : le matin, le midi (tarif de base et tarif réduit pour les enfants domiciliés à Schaerbeek), le soir, le mercredi midi et après-midi.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>MATIN</b>	12 €/an	12 €/an	12 €/an	12 €/an	12 €/an
<b>MIDI</b>	1030 35 €/an	1030 35 €/an		1030 35 €/an	1030 35 €/an
	HORS 1030 59 €/an	HORS 1030 59 €/an		HORS 1030 59 €/an	HORS 1030 59 €/an
<b>SOIR</b> garderie/étude/ateliers/ soutien scolaire	29 €/an	46 €/an		46 €/an	46 €/an
<b>MERCREDI APRÈS-MIDI</b>	-	-	1030 93 €/an  HORS 1030 94 €/an	-	-

- **Inscription** : L'inscription en garderie peut se faire en ligne via le site <https://regard.1030.be/fr> ou via le formulaire papier.
- **Délai** : Faute de réception du document relatif au choix des périodes d'utilisation des garderies, les parents ou responsables légaux seront automatiquement redevables de 3 € par jour de présence de l'enfant en garderie.
- **Factures** : Les factures seront transmises par l'intermédiaire du journal de classe ou par la poste.

<sup>1</sup> Ce dépliant est distribué uniquement à titre informatif. Le Règlement communal des garderies est disponible et consultable dans les écoles.

## FORMULAIRES ET CARTE-TICKETS

### CARTE-TICKETS GARDERIE (FORMULAIRE VERT)

Pour répondre à d'éventuels besoins de garderies occasionnels rencontrés par certains parents durant le temps scolaire, l'Administration communale met en vente des tickets numérotés, nominatifs et non remboursables pour les parents qui le souhaitent. Ils sont commandés par carte de 20 tickets minimum via le formulaire ad hoc. Un nombre maximum de 100 tickets (5 cartes) par enfant pourra être commandé par année scolaire.

Le tarif de la carte tickets est fixé à 12 €.

Le nombre de tickets nécessaires par périodes d'utilisation est fixé comme suit :

- matin : 1 ticket
- midi : 3 tickets
- soir : 4 tickets
- mercredi après-midi : 8 tickets

#### Comment s'en servir ?

Les parents informent l'école au préalable de la venue de l'enfant à la garderie et se renseignent auprès du secrétariat de l'école sur la manière de faire valider la carte-tickets.

Les présences seront notées et les tickets poinçonnés par les éducateurs en charge de la garderie ou par le secrétariat de l'école.

Une fois la carte terminée elle sera reprise par les éducateurs ou par le secrétariat de l'école.

### FORMULAIRE BLANC

#### Demande d'exonération dans le cas de situations particulières

Les parents peuvent introduire, par écrit, auprès du Département des services administratifs et techniques (SAT), un dossier motivé sollicitant une exonération. Le dossier doit comporter les pièces justificatives nécessaires. Il sera alors soumis au Collège des Bourgmestre et Échevins.

**LA CARTE-TICKETS ET LE FORMULAIRE BLANC SONT DISPONIBLES  
AU DÉPARTEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (SAT).**

### Inscription à la garderie centralisée pendant les congés scolaires

Les participations aux frais réclamés aux parents sont basées sur le principe d'un forfait par congé ou d'un forfait unique pour l'ensemble des périodes d'accueil pendant les congés de l'année concernée. Le choix du type de forfait est laissé à l'appréciation des parents ou des responsables légaux. Ces forfaits sont dus quel que soit l'importance d'utilisation des services pendant la période concernée et sont non remboursables, sauf sur présentation d'un certificat médical au prorata des absences justifiées.

GARDERIES CENTRALISÉES (garderies durant les congés scolaires)	NBR JOURS	TARIFS
Pour l'ensemble des congés	38	123 €
Congé d'automne (Toussaint) - semaine 1 lundi 24/10 au vendredi 28/10/2022	5	31 €
Congé d'automne (Toussaint) - semaine 2 lundi 31/10 au vendredi 4/11/2022 - (pas le mardi 1 <sup>er</sup> novembre)	4	25 €
Vacances d'hiver - Semaine 1 lundi 26/12 au vendredi 30/12/2022	5	31 €
Vacances d'hiver - Semaine 2 lundi 2/01 au vendredi 06/01/2023	5	31 €
Congé de détente (Carnaval) - Semaine 1 lundi 20/02 au vendredi 24/02/2023	5	31 €
Congé de détente (Carnaval) - Semaine 2 lundi 27/02 au vendredi 3/03/2023	5	31 €
Vacances de printemps (Pâques) - Semaine 1 mardi 2/05 au vendredi 5/05/2023 - (pas le lundi 1 <sup>er</sup> mai)	4	25 €
Vacances de printemps (Pâques) - Semaine 2 Du 08/05 au vendredi 12/05/2023	5	31 €

- **Inscription** : L'inscription en garderie peut se faire en ligne via le site <https://regard.1030.be/fr> ou via le formulaire papier, **au plus tard 15 jours avant le début de la garderie centralisée.**
- **Lieu** : École 6 – Rue de l'Agriculture 46 à 1030 Schaerbeek<sup>2</sup>
- **Horaires** : Accueil de 7h30 à 9h ; sortie de 15h30 à 18h (fermeture des portes à 18h)
- **Repas** : Les parents fournissent les collations et les repas froids

<sup>2</sup> L'enseignement communal se réserve le droit de changer le lieu de la garderie centralisée en cas de nécessité.

## CONTACT

- **Les secrétariats d'écoles :**

- distribuent les formulaires jaune (Augmentation des choix de forfaits en cours d'année scolaire) et bleu; le formulaire jaune est à remettre en cours d'année au cas où une situation familiale se modifierait et nécessiterait une demande d'utilisation accrue des services;
- répondent aux questions des parents ;
- réceptionnent les formulaires remplis, les informations sur la situation familiale ;
- traitent des questions sur les factures et les transmettent ensuite si nécessaire.

- **La permanence forfaits du Département des services administratifs et techniques (SAT):**

- distribue le formulaire vert (carte-tickets garderie) et blanc;
- reçoit la demande d'exonération ;
- vend les cartes-tickets garderie ;
- transmet les dossiers traités au service Recouvrement.

### **Département des services administratifs et techniques (SAT)**

Chaussée de Hæcht 226 – 1<sup>er</sup> étage  
02/240 34 05 - sregard@1030.be

Uniquement sur rendez-vous.